



Probleme familiale due a une separation amiable

Par **dianevioline_old**, le **24/10/2007** à **20:45**

Je suis sur la regions parisienne, mon ami a pris mes filles avec lui pour que je puisse me faire suivre par un spychiatre du a un viol que j'ai subis a l'age de mes 15ans, donc nous avons fais un accord pour mes filles.nous possedions un logement à st gratien.il n'a pas voulu que je le garde car il etais au deux nom.nous avons donc rendues notre logement debut septembre.monsieur est partis avec nos filles dans le Jura y habité,je prend tout les jours des nouvelles des filles,en leur téléphonant, je leur écris, je viens les voirs, aujourdh'ui j'ai pue faire le point avec moi meme,et ne veux plus vivre avec un homme qui m'a battue 11ans, et rabaissé.je souhaite récupérer mon encien appartement a st gratien, je sais que j'ai trois mois pour pouvoir le reprendre, mais je ne sais comment faire?
De plus , je suis hebergé chez une amie de mon enciens immeuble, mon ancien appartement n'ai toujours pas habiter que puis-je faire?
Mon exe , me fait vivre un enfer, il veut mener un proces contre moi?que doi-je faire?
En sachant que je touche le chaummage, j'ai obtenue un contrat de travail, je veux récupérer mes enfants, et mon appartement.

Par **ly31**, le **25/10/2007** à **09:21**

Bonjour,

Dans votre cas, il me semble que vous ayez besoin d'un Avocat

Je vous conseille vivement, de retirer au Tribunal de votre domicile, un dossier d'aide

juridictionnelle et de compléter au mieux ce dossier, tout ceci afin de pouvoir obtenir une aide à 100%, et de choisir un Avocat qui pourra au mieux vous conseiller et de mettre en route une procédure

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **ly31**, le **25/10/2007** à **09:23**

Re Bonjour,

En ce qui concerne votre appartement, voyez rapidement votre société d'H.L.M. ou autres organismes dont dépend celui ci !

Je reste à votre entière disposition et je vous demande de bien vouloir me tenir informée

BON courage

ly31